

Annexe 1

Annexe VIII. – Agents constatateurs régionaux désignés par le Gouvernement wallon en vertu de l'article D.146 du Livre Ier du Code de l'Environnement

Service public de Wallonie	Département et Direction éventuel	Législations visées	Restriction du champ d'application
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	Département de l'Environnement et de l'Eau	Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
		Le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau	Aucune
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal	Le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau	Uniquement pour le titre V, de la Partie II, de la partie décrétaledu Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau
		Le Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets	Aucune
		Le Code wallon du Bien-être des animaux	Aucune
		Le Code wallon de l'Agriculture	Uniquement pour les articles D.396, 1° et 2°, D.397 et D.398 du Code wallon de l'Agriculture
		Règlements et décisions européens en matière de protection et de bien-être des animaux	Aucune

		Règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes visées à l'article 63, alinéa 3, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature	Aucune
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	Département du Sol et des Déchets	Le Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets	Uniquement pour l'article 8bis du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets
		Le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols	Uniquement pour l'article 5 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
Organisme payeur visé à l'article 3, 25°, du Code wallon de l'Agriculture	Direction du contrôle agricole	Les législations visées à l'article R.102, § 1er	Aucune
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
Organisme payeur visé à l'article 3, 25°, du Code wallon de l'Agriculture	Autres directions que la Direction du contrôle agricole	Le Code wallon de l'Agriculture	Uniquement pour l'article D.396, 3° du Code wallon de l'Agriculture
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune

Mobilité Infrastructures	Départements des routes	Le décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules	Aucune
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
Mobilité Infrastructures	Départements des routes Départements des voies hydrauliques	Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets	Articles 7 et 51 du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune
Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC)		Le décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules	Aucune
		Le Livre Ier du Code de l'Environnement	Aucune

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER